



*Courbevoie, le 30 avril 2021*

Dans le contexte lié à l'épidémie de Covid-19, les actionnaires d'ENGIE sont informés que l'Assemblée Générale Mixte se tiendra :

**Jeudi 20 mai 2021 à 14h30  
hors la présence des actionnaires**  
A l'Espace Grande Arche - 1, parvis de la Défense  
92044 Paris La Défense

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 12 mars 2021 et l'avis de convocation venant apporter modifications a été également publié au BALO du 30 avril 2021.

Les documents d'information préparatoires à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Aussi, conformément à l'Ordonnance du 25 mars 2020 telle que modifiée, et prorogée par le Décret n°2021-255 du 9 mars 2021, les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par courriel en faisant la demande à l'adresse électronique suivante: [assemblees.generales@sgss.com](mailto:assemblees.generales@sgss.com)

L'ensemble des documents et informations destinés aux actionnaires, visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sont consultables sur le site internet d'ENGIE (<https://www.Engie.com/assemblee-generale-mai-2021>) pendant une période ininterrompue commençant au plus tard le vingt-et-unième (21<sup>ème</sup>) jour précédent l'Assemblée, soit depuis le jeudi 29 avril 2021.